



Collège privé catholique Sainte Geneviève

81, rue Hippolyte Foucque

97440 Saint-André



Annexes financières pour l'année scolaire 2025/2026

Frais d'inscription	Si la famille n'a pas de contrat d'assurance, elle doit obligatoirement souscrire à celle de l'établissement.	Avec l'assurance du collège	112 €
		Sans l'assurance du collège	106 €
APEL	L'association des parents d'élèves (APEL) représente les parents auprès de la Direction de l'établissement, de l'organisation de l'enseignement catholique et des pouvoirs publics. Elle participe activement à l'animation et à la vie de l'établissement et apporte aux familles un ensemble de services, dont la revue "Famille et Education".	Adhésion volontaire et règlement par chèque libellé au nom de l'OGEC	18 € par famille
Contribution des familles	La contribution des familles est destinée à financer les investissements immobiliers et les équipements nécessaires, ainsi que les dépenses liées au caractère propre de l'établissement et à l'organisation de l'enseignement catholique diocésain et national.		60 € par mois
Frais scolaires	Cahier d'activités selon l'option choisie Livre perdu ou dégradé		10 € (maximum) 23 €
Frais divers	Enveloppes Pour le cas des parents séparés, il est nécessaire de prévoir le règlement du double des enveloppes à la rentrée, soit 4 € supplémentaires, lors de la 1 ^{ère} période. Carte de scolarité Frais photocopies diverses		2 € 3 € 2 €
Demi-pension (facultative)	4 jours par semaine (lundi, mardi, jeudi et vendredi)	DP4	58 € par mois
	5 jours par semaine (+ mercredi)	DP5	70 € par mois
	Repas occasionnel		4 €
Catéchèse Culture religieuse	Pour les 6 ^{èmes} : livre cahier de catéchèse ou de culture religieuse		14 €
	Préparation de la profession de Foi		10 €
	Préparation de la Confirmation		10 €
Etudes surveillées (facultatives)	1 ou 2 jours par semaine		15 € par mois
	3 ou 4 jours par semaine		20 € par mois
Association Sportive - UNSS (facultative)	Cette cotisation correspond à l'adhésion personnelle de l'enfant à l'association sportive de l'établissement et dont l'entraînement sportif se déroule en dehors des heures scolaires.		25 € par an

A noter :

- **Livres et fournitures scolaires** : une liste complète actualisée par les enseignants est disponible sur le site internet.
- **Activités et sorties pédagogiques** :

Il peut être demandé, par les enseignants des classes, une participation à diverses activités pédagogiques se déroulant dans le collège (accueil d'intervenant extérieur en musique, théâtre, art etc...) ou hors du collège (visite d'un musée d'une ferme, séance de cinéma ou de cirque etc...).

Si un voyage linguistique, artistique ou une classe de découverte est organisée dans une classe, les modalités financières sont expliquées et négociées avec les parents d'élèves concernés.

- **L'uniforme** :

Les parents sont priés de se rapprocher du prestataire suivant :

moolan.yazid@modernys.re

MODALITÉS FINANCIÈRES :

Une facture globale est adressée en septembre avec un échéancier sur 8 mois. Il est possible de régler, en espèces, en chèque ou par virement bancaire.

Réductions sur la contribution familiale :

Des réductions au regard de la situation économique des parents peuvent être envisagées par l'établissement. Une commission constituée du chef d'établissement, d'un membre de l'OGEC et d'un membre de l'APEL se réunit à cet effet pour étudier les dossiers.

Frais de dossier :

Les frais de dossier sont à régler au moment de l'inscription. Celle-ci ne devient définitive qu'après leur règlement. Ces frais sont acquis à l'établissement, ils correspondent aux frais administratifs générés par l'inscription ; ils ne sont donc pas remboursés si la famille se désiste après l'inscription définitive.

Impayés :

L'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées.

En outre, en cas d'impayés, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante.